

Evaluation de suivi – bachelier en informatique et systèmes – 2016-2017

La Haute Ecole de la Ville de Liège remercie l'AEQES et le comité d'experts pour leur analyse et expertise concernant la formation en informatique et systèmes offerte aux étudiants de la catégorie technique de la Haute Ecole de la Ville de Liège. Cette visite de suivi est riche d'enseignements. Sur la base des recommandations des experts, la Haute Ecole améliorera le fonctionnement du bachelier évalué en vue de maximiser le bénéfice de leur formation, pour les étudiants actuels comme pour les futurs étudiants.

Voici ci-après les observations de fond de la Haute Ecole concernant les pages ci-après du rapport d'évaluation de suivi informatique HEL (2016-2017) :

Page 3, partie 2, 2^{ème} § : Si les actions mentionnées dans le plan d'action peuvent constituer pour le comité d'experts actuel un trop grand nombre, celles-ci répondent point par point aux 14 recommandations des experts mentionnées en 2012 à la page 13 du rapport final de synthèse. Il s'agit donc d'un choix délibéré afin de répondre aux recommandations et attentes des experts de l'époque.

Page 5, partie 2, axe 1, dernier § : Le conseil de département nouvellement créé inclut la coordination pédagogique ; celle-ci fait donc partie intégrante du conseil de département.

Page 5, partie 2, axe 2, 1^{er} § : Les décisions d'engagement sont prises dans le respect de la législation. L'organe de gestion se réunit mensuellement, comme la commission paritaire locale. Le passage en commission paritaire locale est une obligation légale et la Haute École n'entend pas y déroger. Le Conseil communal qui se réunit mensuellement, valide les décisions de l'organe de gestion, après passage en commission paritaire locale, sans que cette validation ne fasse obstacle à la prise de fonction préalable de l'agent.

Page 6, partie 2, axe 2, 6ème et 7ème § : Précédemment, la catégorie avait réalisé un site « fait maison » mais devait dès lors attribuer des heures en interne à un professeur pour la gestion de ce site spécifique. Il a été décidé en septembre 2015 au niveau institutionnel de rationnaliser ces heures et de créer un site unique avec la désignation d'une responsable communication chargée d'alimenter ce site pour toute la Haute École. La catégorie a de son côté créé une page Facebook qui est depuis septembre 2016 alimentée par un administratif de la catégorie. En outre, la catégorie est en attente du site du pôle Liège-Luxembourg qui reprendra toutes les offres de formation du pôle et donc du bachelier.

Page 6, partie 2, axe 4, 2^{ème} § : Si le nombre de réponses d'étudiants de la section peut paraître faible, il est à noter qu'il est proportionnellement le plus important de toute la catégorie. Pour rédiger les questionnaires, des psychopédagogues de la catégorie pédagogique, membres

permanents du service d'aide à la réussite, ont été sollicités et impliqués dans la rédaction des questions. Les questionnaires d'une université ont également été analysés afin de s'en inspirer.

Page 6, partie 2, axe 4, 3^{ème} § : Les missions de la cellule démarche qualité sont énumérées dans le projet pédagogique, social et culturel de la Haute École ; celles du service d'aide à la réussite également. Ces 2 services ont des missions institutionnelles bien distinctes.

Page 9, partie 3, 3ème § : Le projet de plan d'action a été réalisé sur la base des recommandations formulées par l'AEQES dans son guide à destination des établissements. À la page 35 de ce dernier, il est notamment mentionné que le projet de plan d'action actualisé dont la formulation est laissée libre, inclut à minima : des axes prioritaires liés à la stratégie de l'établissement, les responsables des actions, une ligne du temps et des indicateurs de suivi. Les rédacteurs du projet de ce plan d'action ont suivi à la lettre ces consignes.

Page 10, dernière page, dernier § : La Haute École de la ville de Liège respecte entièrement les principes de l'autonomie pédagogique de tous ses enseignants, sous réserve du suivi assuré par les Directions de catégorie et par l'Inspection pédagogique. Les Directeurs de catégorie jouissent de l'autonomie la plus large pour l'utilisation des frais de fonctionnement, qui sont alloués par catégorie. Les procédures légales imposent un avis du Directeur financier de la ville de Liège sur toute dépense. Ceci ne porte aucunement préjudice à l'autonomie dans les choix des dépenses à engager, sous réserve du respect des procédures de marché public. La Haute École prend acte des recommandations du suivi de la qualité et veillera à ce que les propositions de dépenses relevant des catégories puissent être débattues dans les conseils de catégorie.